

MAIRIE

DECISION

N° 27

DE
BANDOL
83150DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
SERVICE GESTION DU PATRIMOINE
N/Ref : JP-J/SV/IGOCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ANNEE 2020
FIXATION DE REDEVANCES

Nous, Jean Paul JOSEPH Maire de BANDOL,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,
alinéa.5,
VU les délibérations en date du 10 juillet 2020 par lesquelles le Conseil Municipal délègue
certaines de ses attributions au Maire,
Considérant qu'il convient de compléter la décision n° 32 en date du 18 novembre 2019
fixant les redevances d'occupation du domaine public pour l'année 2020

- DECISIONS -

ARTICLE 01 : Le tableau des redevances d'occupation du domaine public pour
l'année 2020 est complété comme suit :

TYPE D'OCCUPATION	MONTANT en EUROS	CRITERE DE CALCUL
<ul style="list-style-type: none"> Food-truck promenade Paul Ricard 	1 000 €	Forfait juillet et août
	250 €	période du 1 ^{er} au 15 septembre 2020

ARTICLE 02 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Receveur
Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente
décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet.

Fait à Bandol, le 05 AOUT 2020

Jean-Paul JOSEPH
Maire de Bandol